

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/12/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
6 décembre 2022

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Jocelyne CAREL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX par Murielle GRIFFOUL, Bruno MINUTIELLO par Jacques LAMBLIN, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL par Philippe ARNOULD, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN, Christophe SONREL par Olivier MARTET

Absents : Thierry MERCIER, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FOINANT

Membres présents..... 18
Absents ayant donné mandat de procuration..... 8
Absents..... 3
Votants..... 26

Délibération 2022 064 : Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

Finances : Décisions modificatives n°2 du budget principal

Des ajustements au budget Principal sont nécessaire suite au passage en M57 et au démarrage des amortissements à la mise en service du bien. Il convient d'affecter 11 904.12 euros en opération d'ordre à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » (en dépenses de fonctionnement) et à l'article 280422

« bâtiments et installations » (en recettes d'investissement). Les crédits sont suffisants puisque le budget a été voté en excédent de fonctionnement.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		280422 (040) : Bâtiments et installations	20 604,63
		2805 (040) : Concessions & droits similaires, brevets, licences.	-2 146,67
		28158 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques	-452,10
		28181 (040) : Install.générales, agencement & aménagements divers	-155,10
		281838 (040) : Autre matériel informatique	-2 266,35
		281848 (040) : Autres matériels de bureau et mobiliers	-570,45
		28188 (040) : Autres	-113,76
			14 900,20

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	14 900,20		
	14 900,20		
Total Dépenses	14 900,20	Total Recettes	14 900,20

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget principal 2022 selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 décembre 2022
Philippe DANIEL,
président.